

**GRAND  
LAC**COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION**CONSEIL DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**

Séance du 15 juillet à 18h00,

**A Méry – Savoie Hexapôle – Bâtiment l'Agriion**

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant,)

1	AIX-LES-BAINS	T	Dominique DORD	Pouvoir de Sylvie L'HEVEDER
2	AIX-LES-BAINS	T	Renaud BERETTI	Arrivé après la 6 <sup>ème</sup> délibération
3	AIX-LES-BAINS	T	Jean-Claude CAGNON	
4	AIX-LES-BAINS	T	Corinne CASANOVA	
5	AIX-LES-BAINS	T	Michel FRUGIER	Pouvoir de Colette GILLET
6	AIX-LES-BAINS	T	Claudie FRAYSSE	Arrivée après la 9 <sup>ème</sup> délibération
7	AIX-LES-BAINS	T	Christiane MOLLAR	Arrivée après la 6 <sup>ème</sup> délibération
8	AIX-LES-BAINS	T	Nicolas VAIRYO	
9	AIX-LES-BAINS	T	Jean-Marc VIAL	
10	BOURDEAU	T	Jean-Marc DRIVET	
11	LE BOURGET DU LAC	T	Françoise CARON	
12	LE BOURGET DU LAC	T	Philippe LANCON	Pouvoir de Pierre HOCHARD
13	BRISON SAINT INNOCENT	T	Jean-Claude CROZE	Arrivé après la 7 <sup>ème</sup> délibération
14	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T	Nicole FALCETTA	Pouvoir de Florence DUNOYER
15	CHINDRIEUX	T	Marie-Claire BARBIER	Arrivée après la 9 <sup>ème</sup> délibération
16	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Nicolas JACQUIER	
17	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Danièle BEAUX-SPEYSER	
18	ENTRELACS	T	Bernard MARIN	
19	ENTRELACS	T	Yves GRANGE	
20	ENTRELACS	T	Christophe DERIPPE	
21	LE MONTCEL	T	Jean-Christophe EICHENLAUB	
22	MOUXY	T	Nicolas MARC	Pouvoir de Gabrielle KOEHREN
23	ONTEX	T	Jacques CURTILLET	
24	PUGNY-CHATENOD	T	Jean-Guy MASSONNAT	Pouvoir de Didier FRANCOIS
25	SAINT OFFENGE	T	Bernard GELLOZ	
26	SAINT OURS	T	Christian REBELLE	
27	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T	Denise DE MARCH	
28	TRESSERVE	T	Jean-Claude LOISEAU	
29	VIVIERS-DU-LAC	T	Martine SCAPOLAN	Pouvoir de Robert AGUETTAZ
30	VOGLANS	T	Yves MERCIER	
31	VOGLANS	T	Martine BERNON	

18 communes présentes

**Absents excusés :**

Eudes BOUVIER	MERY
Robert CLERC	GRESY-SUR-AIX
Marie-Pierre FRANÇOIS	LE BOURGET DU LAC
Didier FRANÇOIS	GRESY-SUR-AIX
Colette GILLET	GRESY-SUR-AIX
André GIMENEZ	AIX-LES-BAINS
Pierre HOCHARD	LE BOURGET DU LAC
Yves HUSSON	CHANAZ
Sylvie L'HEVEDER	SAINT PIERRE DE CURTILLE
Aurore MARGAILLAN	AIX-LES-BAINS
Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET	VIONS



**Autres présents non votants :**

Frédéric GIMOND  
Laurent LAVAISSIERE  
Christophe PIRAT  
Christophe TOUZEAU  
Julie ECALARD  
Estelle COSTA de BEAUREGARD  
Matilde HABOUZIT

Directeur Général des Services  
Directeur Général Adjoint des services  
Directeur des services à la population  
Directeur du pôle Eau  
Responsable Communication et relations publiques  
Responsable Juridique et des Assemblées  
Responsable Pilotage de la Performance

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 10 juillet 2019, faisant suite au constat de l'absence de quorum lors du conseil communautaire du 9 juillet 2019, régulièrement convoqué le 2 juillet 2019.

Un dossier de travail en tout point identique à celui transmis aux conseillers pour la tenue du conseil du 9 juillet a été transmis le 10 juillet, ce dossier comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 26 projets de délibérations.

Conformément aux articles L. 5211-1 et L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales, le conseil communautaire peut délibérer valablement sans condition de quorum, la première convocation ayant été régulièrement faite, le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 9 juillet 2019 et le conseil ayant bien été convoqué à trois jours au moins d'intervalle.



## DÉLIBÉRATION

N° : 2      Année : 2019

Exécutoire le : 16 JUIL. 2019

Affichée le : 16 JUIL. 2019

Visée le : 16 JUIL. 2019

### ADMINISTRATION GÉNÉRALE Lieu de réunion du prochain conseil communautaire

Monsieur le Président rappelle que l'article L. 5211-11 du code général des collectivités territoriales prévoit que l'organe délibérant se réunit au siège de l'établissement public de coopération intercommunale ou dans un lieu choisi par l'organe délibérant dans l'une des communes membres.

Grand Lac ne disposant pas d'une salle suffisamment grande pour accueillir le conseil communautaire, il est proposé que le prochain conseil communautaire de Grand Lac (date prévisionnelle : 25 septembre) se déroule à MERY – Savoie Hexapôle – Bâtiment l'Agrion - Salle Mercure.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE la tenue de la réunion du prochain conseil communautaire de Grand Lac à MERY – Savoie Hexapôle – Bâtiment l'Agrion - Salle Mercure.

Aix-les-Bains, le 15 juillet 2019

Le Président,  
Dominique DORD

- Délégués en exercice : 70
- Présents : 26
- Votants : 32
- Pour : 32
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

A large, stylized signature in black ink is written over a circular official seal. The seal contains the text "LE DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE" and "LE PRÉSIDENT DU DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE".

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :** Lieu de réunion du prochain conseil communautaire

---

**Date de transmission de l'acte :** 16/07/2019

**Date de réception de l'accusé de réception :** 16/07/2019

---

**Numéro de l'acte :** d2939 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 073-200068674-20190715-d2939-DE

---

**Date de décision :** 15/07/2019

**Acte transmis par :** Estelle COSTA DE BEAUREGARD

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 5. Institutions et vie politique  
5.2. Fonctionnement des assemblées